

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision:23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PRB HYDROFUGE WRS
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: HYDROFUGE
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: PRB SA  
CS 10018 - Rue de la Tour  
85150 LA MOTHE-ACHARD France  
Tél: +33 (0)2 51 98 10 10  
contact@prb.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245  
CENTRES ANTI POISONS :  
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26  
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22  
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*  
\* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 \*  
\* STOT un. 3. / SGH07 - H336 \*

#### 2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

-

-

#### 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

#### 2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### 2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.  
P301 EN CAS D'INGESTION:  
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision:23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 2. 5. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	LA CLASSE D'EMISSION EST ETABLIE SUR LA BASE DES MESURES REALISEES APRES 28 JOURS EN RESPECTENT LES EXIGENCES DE LA CLASSE DES EMISSIONS LES PLUS FAIBLES (A+) ----- Classe " C " -----  EU limit value for this product (cet A/h):750 g/l (2010). This product contains max 725 g/l
2. 4. Dangers principaux:	nocif et inflammable
2. 5. Autres dangers:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. Attaque de nombreux plastiques.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Résine organométallique en solution
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hydrocarbones, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, &lt; 2 % aromatiques</li><li>- N° CE: 919-857-5 - N° CAS: 64742-48-9</li><li>- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33-xxxx</li><li>- Conc. (% pds) : 90 &lt; C &lt;= 100</li><li>- SGH :</li><li>* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226</li><li>* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé</li><li>- Tox. asp. 1 - H304</li></ul> Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	/ Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation:	- Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. - Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. - Laver au savon avec une grande quantité d'eau. - Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	- Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision:23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. -
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges. -
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	/

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en:: oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision:23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8 ).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Éviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol. Température maximum de manipulation: 35°C
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

#### 7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 35 °C Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier inoxydable, acier doux.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: - Eviter certains plastiques solubles dans le produit.  
- caoutchoucs  
-
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): HYDROFUGE

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: V.E.L.= 1640 mg/m<sup>3</sup> HEPTANE et ISOMERES  
V.E.L.= 300 ppm OCTANES et ISOMERES
8. 1. 2. Indice biologique: /
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre A )
8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: tablier et bottes résistants aux solvants
8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité ou écran facial

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision: 23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 5. Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	/
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	130°C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	<20°C
9. 1. 8. Point d'éclair:	36°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	>200 °C
9. 1. 10. Température de décomposition:	> 200°C
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	% (V/V): LEL : 0.6 & UEL: 7
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 1. 14. Pression de vapeur:	30 hPa (20 °C)
9. 1. 15. Densité gazeuse:	/
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	0.78
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	0.780 g/cm <sup>3</sup>
9. 1. 18. Viscosité:	< 100 Cps (Brookfield)
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Non applicable.
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	Pas disponible.
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	0.11 Acetate butyl=1
9. 2. 6. Conductivité électrique:	Pas disponible.
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision: 23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C
10. 5. Matières incompatibles:	Eviter lors de manipulation le contact avec: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central
11. 2. 2. Contact avec la peau:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation modérée des yeux
11. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
11. 3. Sensibilisation:	Données non disponibles.
11. 4. Toxicité chronique:	Pas disponible.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Pas disponible.
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	La préparation est supposée ne pas présenter une toxicité pour les organismes aquatiques.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Substance extrêmement volatile et qui s'évapore facilement dans l'air.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPVB:	Non
12. 6. Autres effets néfastes:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	La toxicité pour le milieu aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité du produit.
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	Pas disponible.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Pas disponible.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Pas disponible.
12. 8. Information(s) générale(s):	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision:23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. 9. Information(s) supplémentaire(s): /

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.  
Peut être recyclé.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Destruction par incinération / pyrolyse.
13. 2. Emballages contaminés: Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.  
Peuvent être recyclés, reconditionnés.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 3295
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROCARBURES LIQUIDE NSA (ISODECANES & N-DECANE)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 30
14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 4. Code danger: 30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: 3W
14. 3. 6. Instructions d'emballage: 30GF1-III
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. 3. Polluant marin: Non
14. 4. 4. N° FS: /
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 30
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 30
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: //
14. 6. Dangers pour l'environnement: NON
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision:23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: IMDG Non applicable.

14. 9. Autre(s) information(s): /

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: /

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: /

15. 3. Avis ou remarques importantes: En cas de vente dans le grand public, les emballages doivent être munis d'un dispositif de sécurité enfant .

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Concerne uniquement la France  
-----  
INSTALLATION CLASSES : IPCE  
1433 B2 : Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)  
Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est :  
a) supérieure à 10 t .....A.. ( rayon : 2 )  
b) supérieure à 1 t, mais inférieure à 10 t .....D C .

-----  
Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:  
Tableau N° 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :  
Tableau N° 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.  
Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:  
Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés a certains travaux définis par l'article L  
4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:  
- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.  
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

« FDS conforme aux exigences de l'annexe II de REACH, modifié en particulier par le règlement

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRB HYDROFUGE WRS

Version:8

Date de révision:23/06/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	(UE) no 453/2010 de la Commission Européenne ».
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):	Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention! - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
16. 6. Références et / ou bibliographie:	Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donné
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	/
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	09/04/1998
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	30/04/2014
16. 9. 3. Date de révision:	23/06/2015
16. 9. 4. Version:	8
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	16
16. 10. Réalisé par:	Sds